

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF608

présenté par

Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, M. Le Fur,
Mme Sylvie Bonnet et M. Cordier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.